

*Bureau de poste*

pluie ou de neige inaccoutumées? On ne le dit pas. Mais on cherche à trouver toutes sortes de raisons à part les vraies.

Je citerai un autre cas qui, je pense, ne relève pas ou qui n'est pas dû à la grève perlée ou non perlée, car, à cette époque, il n'y avait pas de grève. Un colis mis à la poste par la société H. Fortier Limitée a été expédié de Montréal le 16 mars 1973 et a été reçu à La Sarre par la Librairie Régent Enregistrée le 3 avril 1973, soit 19 jours après, alors qu'il n'y avait pas de grève.

Monsieur l'Orateur, il est vrai que les distances sont grandes dans des régions éloignées comme l'Abitibi, mais de tels retards ne se produisaient presque pas alors que le transport du courrier s'effectuait par chemin de fer. Mais depuis qu'on fait le transport par camion ou par avion, des retards de ce genre, on en constate presque toutes les semaines, sinon tous les mois.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il faut apporter une amélioration et j'appelle l'attention du ministre là-dessus afin que les centres ruraux soient desservis avec autant de célérité que les villes. Les contribuables des campagnes paient le même tarif pour le transport du courrier que ceux qui vivent dans les villes. Or, je pense que nous sommes en droit de réclamer les mêmes services.

● (1420)

Dans la deuxième partie de la motion, on se plaint de la fermeture de petits bureaux de poste ruraux. Monsieur l'Orateur, je dois reconnaître que je ne suis pas totalement d'accord sur la motion. Il est vrai que des petits bureaux de poste ont été fermés, mais il faut bien se rendre compte que lorsqu'une paroisse, une agglomération de personnes se forme quelque part, on demande des services postaux et on installe un bureau de poste, avec les services connexes. Mais lorsque cette même paroisse, ou cette même agglomération se vide, on ne peut tout de même pas exiger que le ministère maintienne un bureau de poste en permanence, lorsqu'il n'y a presque plus de familles qui vivent là.

Dans ma région, nous n'avons pas trop à nous plaindre, car en ce qui a trait aux quelques fermetures de bureaux de poste qui ont eu lieu, les services ont été remplacés d'une autre façon, et je pense que les gens reçoivent un certain service qui leur est dû.

Quant à la réduction de la livraison du courrier, surtout dans les centres urbains, de six jours à cinq jours, je pense que cela a posé beaucoup plus de problèmes, parce que certains petits commerces surtout ont eu à en souffrir.

Plus tôt, ce matin, le ministre du Travail (M. Munro), répondant à une question que je lui posais, disait qu'il avait commandé une étude en vue de réduire la semaine de travail à quatre jours, en ce qui a trait aux services de juridiction fédérale.

Monsieur l'Orateur, si, dans un service comme celui des postes, on en vient à appliquer la semaine de quatre jours, il faudra peut-être penser à utiliser deux équipes de travailleurs afin d'accorder un service toute la semaine, ce qui entraînera probablement des déboursés assez considérables. Je ne sais pas si le ministre y a songé, je ne sais pas s'il a consulté le ministre du Travail à cet effet ou si celui-ci l'a consulté comme il a dû consulter les autres ministres, mais, à mon avis, il s'agit d'une question sérieuse à laquelle il faudrait penser, afin que les clients du ministère des Postes ne soient pas désavantagés, quelle que soit la décision que le ministre du Travail prendra à la suite des études qui auront été faites à ce sujet.

J'ai à présenter un autre grief qui, à mon avis, est très important et au sujet duquel j'ai appelé l'attention du

[M. Laprise.]

ministre l'automne dernier. Je voudrais profiter de l'occasion pour le porter à l'attention de la Chambre.

C'est celui de la livraison par la poste de colis postaux contenant des objets de valeur qui intéressent les voleurs. Au fait, un bijoutier de La Sarre a, le 7 septembre 1972—et ce n'est pas la première fois que cela lui est arrivé—expédié deux colis de bijouterie à Montréal. Les colis ont été expédiés de La Sarre à Rouyn par camion postal pour être ensuite transférés afin d'être transportés de Rouyn à Montréal par avion via Air Canada. A ce sujet, j'ai inscrit au *Feuilleton* de la Chambre la question n° 189, qui se lit ainsi:

1. A quelle date eut lieu l'envolée 556 d'Air Canada entre Rouyn-Montréal où fut constatée la disparition des sacs postaux?

2. Une enquête a-t-elle été faite et, dans l'affirmative, quelle en fut la durée?

La réponse de la société Air Canada a été donnée à la Chambre par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Guay), et je cite:

Monsieur l'Orateur, en réponse à la question n° 189, la société Air Canada n'a pas eu connaissance de la disparition ou de la perte de sacs postaux du vol 556 entre Rouyn et Montréal. Si on lui fournissait plus de détails, la société Air Canada pourrait mener une enquête plus poussée.

Mais, auparavant,—la réponse citée plus haut a été donnée le 21 février 1973—l'ancien ministre des Postes, M. Côté, aujourd'hui sénateur, me répondait par lettre, et je cite:

Nous avons communiqué par téléphone avec nos représentants régionaux à Montréal, et ces derniers nous informent que l'enquête à ce sujet se poursuit. Les objets recommandés par M. Giasson ont été expédiés de La Sarre à destination de Rouyn par le service routier, puis acheminés sur Montréal par le vol 556. Selon les registres, les envois en question ont bien été reçus à Rouyn, mais ils ne sont pas parvenus à Montréal.

Il y a eu disparition du colis entre Rouyn et Montréal. Puisque le ministère avait communiqué par téléphone avec les représentants régionaux de Montréal, j'imagine qu'on s'était informé auprès de la société Air Canada et, le 21 février, le responsable d'Air Canada dit à la Chambre que la société n'en avait pas eu connaissance. Ou bien la réponse donnée par Air Canada était erronée, ou bien le ministère des Postes n'a pas poussé son enquête assez loin pour déterminer ce qui était arrivé au sac postal en question.

Monsieur l'Orateur, lorsque les colis postaux ou le sac postal contenant ces objets expédiés par courrier recommandé sont parvenus à Rouyn, et qu'ils ont changé de mains, en passant du camion à l'avion, quelqu'un a dû signer pour en assumer la responsabilité. Je pense qu'il serait assez facile de tracer les objets en cause et d'établir qui a signé le dernier pour ces colis, et il serait intéressant de savoir également comment il se fait que des sacs postaux sont volés seulement lorsqu'ils contiennent des objets de valeur, de déterminer qui renseigne ceux qui se chargent de faire disparaître les objets de valeur expédiés par la poste. Tout laisse croire, monsieur l'Orateur,—et c'est là un doute que je crois justifié—que quelqu'un se charge d'avertir d'autres personnes que des objets de valeur sont expédiés et, alors, on se charge de les faire disparaître.

Monsieur l'Orateur, j'ai posé une autre question...

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais les vingt minutes qui lui sont allouées sont écoulées. Il peut toutefois continuer avec le consentement unanime.

Des voix: D'accord.